



ASSURE, PRETS, PARTEZ



**Réservez sereinement,
plus d'imprévus
pour vos séjours !**



SUR MESURE

Garanties en fonction de vos besoins



GARANTIE OPTIMALE

Une assurance avant et pendant le
séjour



GESTION DES SINISTRES FACILE & RAPIDE

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail
Remboursement en 48H

Gritchén Affinity - SAS au capital social de 10.000 euros, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 529 150 542, dont le siège social est sis au 27 rue Charles Durand - 18000 Bourges - N° TVA : FR78529150542 - Société de Courtage d'Assurances sans obligation d'exclusivité (liste des compagnies d'assurances partenaires disponible sur simple demande) soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le n° 11061317 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - Filiale de GROUPE GRITCHEN ASSURANCES HOLDING, SAS au capital de 2.312.218,80 euros

Une assurance qui vous couvre avant , pendant et après votre séjour

FRAIS D'ANNULATION

Annulation pour motif médical et annulation causes dénommées Y compris Annulation pour maladie en cas d'épidémie

FRAIS D'ANNULATION NEIGE

(Uniquement pendant les dates officielles d'ouverture des domaines skiables) - Défaut ou excès d'enneigement

ARRIVEE TARDIVE

- Accès impossible sur le lieu du séjour

FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

-Remboursement des prestations non consommées suite interruption du séjour

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement ou transport sanitaire

- Accompagnement lors du rapatriement ou transport

- Présence en cas d'hospitalisation

- Prolongation de séjour à l'hôtel

- Frais hôteliers

-Transport du corps en cas de décès

- Retour prématuré

- Frais de secours sur piste de ski balisée

- Paiement des frais de recherche et de secours en mer et en montagne

- Chauffeur de remplacement

- Assistance vol, perte ou destruction des papiers

-Assistance Extension Covid

ASSURANCE MATERIEL DE SPORT/SKI

Location en cas de vol ou bris du matériel vous appartenant

OBJET OUBLIE

Frais d'envoi

VEHICULE DE REMPLACEMENT

Frais de location véhicule équivalent suite panne, vol accident au cours du séjour



Que faire en cas
d'annulation,
d'arrivée tardive ou
d'interruption de
séjour ?



Avertissez votre CE
de votre annulation



Déclarez votre annulation
ou interruption de séjour

- en ligne : www.declare.fr

- par email : sinistre@declare.fr



VOUS ÊTES REMBOURSÉ
EN 48H

après réception de votre dossier !
*sous déduction de votre franchise



BESOIN D'ASSISTANCE ?

24h/24h

7 jours